



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 20 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 mars à 19 h 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de Monsieur Chrystophe AUBERT, maire.

Présents : Mr AUBERT Chrystophe, maire, Mmes : BOISTARD Brigitte, DRANCOURT Marine, GUICHARD Sylvie, HERIN Emilie, PERROTIN Marie-Louise, VIRTON Audrey, MM : BIGOT Adrien, LEON Jean-Pierre, MOREIRA José, THIBAUT Michel.

Absents Mme REFOURD Johanna, Mr ROUSSEAU Thomas.

Excusé ayant donné procuration : Mme VANNIER Maëva à Mme GUICHARD Sylvie, M. GODFROY Tony à M. THIBAUT Michel

Secrétaire de séance : Mr THIBAUT Michel

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

Présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 11/03/2025

Date d'affichage de la convocation : 11/03/2025

Ordre du jour de la séance :

- 1 – CFU 2024 (Budget principal et Budget Logements sociaux)
- 2 – Affectation des résultats (Budget principal et Budget Logements sociaux)
- 3 – Vote des subventions aux associations

Le procès-verbal de la réunion du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ref : 2025-03-01 : Adoption du Compte Financier Unique 2024 Budget Principal

Vu la décision du maire du 22 octobre 2024 portant sur le passage au Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget principal,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et des produits afférents.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
Recettes	214 978,91 €	43 791,00 €	721 468,91 €
Dépenses	180 033,54 €	829,00 €	656 811,52 €
Résultat exercice 2024	34 945,37 €	42 962,00 €	64 657,39 €
Résultat exercice 2023	- 175 661,42 €		186 152,74 €
Résultat de clôture	- 140 716,05 €		250 810,13 €

A l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, sous la présidence du 1er adjoint,

- approuve le Compte Financier Unique du budget principal. (pour : 11, abstention : 1)

Ref : 2025-03-02 : Adoption du Compte Financier Unique 2024 Budget Logements Sociaux

Vu la décision du maire du 22 octobre 2024 portant sur le passage au Compte Financier Unique à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 du budget logements sociaux,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et des produits afférents.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
Recettes	14 083,45 €	0,00 €	21 270,44 €
Dépenses	18 934,21 €	0,00 €	7 928,27 €
Résultat exercice 2024	- 4 850,76 €		13 342,17 €
Résultat exercice 2023	- 13 702,45 €		40 780,88 €
Résultat de clôture	- 18 553,21 €		54 123,05 €

A l'issue de cette présentation et hors présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence du 1er adjoint

- approuve le Compte Financier Unique du budget Logements sociaux. (pour :12)

Réf : 2025-03-03 : Affectation de résultat M57 Budget principal

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 250 810,13 €
- un déficit cumulé d'investissement de 140 716,05 €
- un virement à la section d'investissement de 146 979,00 €
- des restes à réaliser en dépenses de 829,00 €
- des restes à réaliser en recettes de 43 791,00 €

Le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :
au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 97 754,05 €
au compte 002 en excédent reporté : 153 056,08 € (unanimité)

Réf : 2025-03-04 : Affectation de résultat M57 Budget logements sociaux

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024, constatant que le compte financier unique présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 54 123,05 €
- un déficit cumulé d'investissement de 18 553,21 €
- un virement à la section d'investissement prévu de 48 186,88 €
- pas de restes à réaliser en dépenses
- pas de restes à réaliser en recettes

Le conseil municipal, décide d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :
au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 18 553,21 €
au compte 002 en excédent reporté : 35 569,84 € (unanimité)

Réf : 2025-03-05 : Subventions aux associations communales Année 2025

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'inscrire au budget 2024, la somme de 5 128,10 € répartie pour les subventions suivantes :

- Association des Parents d'Elèves : 500 €
- Club de l'Amicale Souvignaise : 100 €
- Etoile Sportive : 800 €
- ADMR : 250 €
- Anciens Combattants : 50 €
- Tourisme vert et qualité de vie : 278,10 €
- Association des Parents d'Elèves du collège : 50 €
- Comité des fêtes : 400 €
- Association Culturelle Sportive de Souvigné : 2 700 € (unanimité)

Réf : 2025-03-06 : Subvention collège Année 2025

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du collège Joachim du Bellay de Château-la-Vallière sollicitant une subvention de 451,76 € correspondant à la participation de 36 élèves de la commune scolarisés au collège. Celle-ci est dédiée aux sorties et voyages scolaires.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention de 451,76 € au titre de l'année 2025.
(pour : 12, Abstention : 1)

Réf. 2025-03-07 : Subventions aux associations Année 2025

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,

décide d'inscrire au budget 2025, la somme de 390 € répartie pour les subventions suivantes :

- Animactive : 200 €
- Association canine La Perrée : 150 €
- Association Sportive Tennis de table : 40 € (Pour 12 , Abstention : 1)

Réf. 2025-03-08 : Subvention à l'association CLVHB de Château la Vallière

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'Association CLVHB de Château-la-Vallière sollicitant une subvention afin de lui permettre d'investir dans du matériel pédagogique, sportif et vestimentaire.

Le conseil municipal, considérant que 9 personnes de SOUVIGNÉ sont licenciées auprès de cette association,

après en avoir délibéré

décide d'attribuer une subvention de 180 € à cette association. (Pour : 12, Contre : 1)

Réf. 2025-03-09 Subvention à la Ligue de l'enseignement d'Indre et Loire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention d'un montant de 300 € a été sollicitée par la Ligue de l'enseignement d'Indre et Loire pour la mise en oeuvre du projet "Agir ensemble pour la Culture" afin d'organiser des actions culturelles dans notre commune.

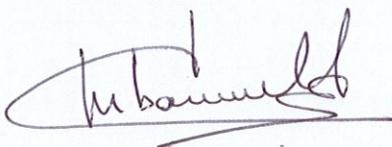
Le conseil municipal,

après en avoir délibéré décide d'attribuer pour l'année 2025 une subvention exceptionnelle de 300 € à la Ligue de l'enseignement d'Indre et Loire afin de mener des actions culturelles dans notre commune. (Pour : 6, Contre : 2, Abstentions : 5)

Monsieur le maire lève la séance à 20 h 47.

Le secrétaire de séance,

Michel THIBAUT,



Le maire,

Chrystophe AUBERT,

